

LE

B.A.-BA

DU

PICA

LE PETIT GUIDE D'USAGE : + D'INFORMATIONS, + DE LISIBILITÉ, + DE FUN

Pour mieux identifier les zones importantes et d'interactions, des icônes spécifiques sont intégrées dans le document. Voici l'explication de ces petites aides visuelles :



Vidéo YouTube illustrative



Point particulièrement important



Pour en savoir plus



Définition ou explication d'un concept

- De plus, les icônes se trouveront dans les marges du document pour mieux les reconnaître. Vous pouvez voir l'exemple ci-contre.
- Des liens se cacheront derrière certaines icônes, n'hésitez pas à cliquer dessus.
- Les liens seront également identifiés par cet habillage : **liens**. Les liens peuvent être accompagnés de l'icône « en savoir plus » ou de l'icône « Youtube/vidéo » pour bien repérer les zones cliquables.

Pour mieux vous renseigner, des liens internes vous permettront de voyager rapidement et efficacement dans les différentes parties du document grâce notamment à la table des matières et aux titres cliquables.

Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES

Le PECA, c'est quoi ?	6
Définition	6
Composantes du PECA	7
Contexte	9
Finalités	10
Ce que le PECA implique pour les enseignants	11
Ce que le PECA implique pour les intervenants culturels	12
Transversalité/Pluridisciplinarité	13
PECA/ECA, quelle différence ?	14
Les acteurs du PECA	18
Le monde scolaire	20
Le monde culturel et artistique	22
La plateforme territoriale PECA	23
Les pouvoirs publics	23
Le fonctionnement du PECA	28
Comment mettre en place une expérience s'inscrivant dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ?	28
Quels moyens budgétaires pour le PECA ?	28
Je suis...	34
Un enseignant, une direction, un délégué PECA	34
Une direction d'ESAHR	36
Un intervenant culturel, un diplômé d'ESA, un élève d'ESA/élève en pédagogie	37
Aides et annexes	42
Tableau des abréviations	42
FAQ	43
Annexe	46



PARTIE 1 :

LE PECA, C'EST QUOI ?



LE PECA, C'EST QUOI ?



Définition

Le **Pacte pour un Enseignement d'excellence** prévoit que chaque élève bénéficie d'un **Parcours d'Education Culturelle et Artistique** (PECA) en visant pour tous les élèves, depuis l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, un accès égal à la culture et à l'art, en lien avec la réalisation des droits culturels de chaque enfant. Le PECA pour chaque élève repose sur des initiatives qui se mettent progressivement en place depuis 2020.

••• **Pacte pour un
Enseignement
d'excellence**

Le PECA, c'est l'ensemble des expériences culturelles et artistiques qu'un élève vit tout au long de sa scolarité. Ces expériences sont organisées durant le temps



Quand on parle de « Parcours », il est important de préciser qu'il s'agit plutôt « **DES parcours** » puisque chaque élève expérimentera son propre parcours d'éducation culturelle et artistique. **Chaque parcours est unique** en fonction des :

- Expressions culturelles et artistiques pratiquées
- Expériences vécues par l'élève
- Matières et compétences scolaires travaillées
- Approches utilisées par l'intervenant culturel
- Bien d'autres éléments...

Au quotidien on dit souvent « LE parcours » lorsque l'on cite de manière générale le PECA, c'est-à-dire le projet général s'inscrivant dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

scolaire, par l'enseignant, avec ou sans la collaboration d'un intervenant culturel (centres culturels, bibliothèques, musées, artistes...), au sein ou en dehors de l'établissement scolaire.

Le PECA ne s'est pas implanté sur un terrain vierge d'activités culturelles et artistiques. Ces pratiques se sont très largement développées au sein des écoles que ce soit au travers des dispositifs récurrents soutenus par l'Administration Générale de la Culture et l'ex-Cellule Culture-Enseignement, via l'action d'autres entités fédérées ou d'initiatives locales. Le PECA entend généraliser ces expériences aux 900 000 élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux, niveaux et types d'enseignement confondus. En somme, le PECA ne constitue pas une nouveauté en soi, mais plutôt une redéfinition et un renforcement des principes déjà existants.

Outre les équipes éducatives, de multiples acteurs interagissent pour placer l'élève au centre de ce processus et veiller à ce que le parcours de chacun :



- s'appuie sur **trois composantes** : connaître (des œuvres, des artistes, des courants artistiques...), pratiquer (des techniques, des mouvements...), rencontrer (des artistes, des lieux de création et de diffusion, des métiers...) ;
- explore les **trois domaines d'expression de l'ECA** : expression française et corporelle (théâtre, conte, danse, cirque et arts de la rue...), expression musicale (chant, rythme, instruments...), expression plastique (arts plastiques, arts numériques, arts audiovisuels, architecture...) et les autres nombreux domaines d'expression culturelle et artistique : les métiers d'art, le patrimoine culturel... ;
- favorise l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de compétences en matière culturelle et artistique, dans une perspective de **développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle** ;
- facilite l'accès et la participation à la **diversité des vies culturelles et artistiques** et la familiarisation avec des expressions culturelles provenant de **différents horizons, exprimant différentes représentations du monde**.

Il est souhaitable que les expériences culturelles et artistiques vécues dans le cadre du PECA s'articulent aux différents cours dispensés par les enseignants. Cela implique un décloisonnement tant des disciplines que du travail mené par les équipes éducatives qui sont incitées à collaborer.

Composantes du PECA

Qu'est-ce qu'une expérience culturelle et artistique ?

Dans le cadre du PECA, on utilise la notion d'**« expérience »** lorsque l'on parle d'une activité vécue par l'élève. Il est important d'employer le mot « expérience » culturelle et artistique, car **une activité ne se limite pas uniquement à l'animation en elle-même, mais aussi à ce qui précède et suit cette activité**. Cette expérience culturelle et artistique repose sur les trois composantes fondamentales suivantes : connaître, rencontrer et pratiquer.

Est-ce que toute expérience culturelle et artistique peut s'intégrer dans le PECA ?

Bien sûr ! Qu'elle soit construite avec toutes les composantes PECA ou non. Ces 3 composantes ne doivent pas obligatoirement apparaître dans chaque activité. Il est toutefois préférable de chercher à les intégrer, même si elles peuvent être rencontrées avec des intensités différentes selon les projets.

Il est important de proposer aux élèves des expériences variées et de qualité pour diversifier les parcours. Précisons que l'impact sur l'émancipation de l'élève et sur ses apprentissages variera en fonction du développement donné à l'activité (en fonction de l'ancrage de cette activité dans le réel, des liens et des prolongements dans les autres matières scolaires...).



MOOC réalisé par l'Université de Mons

Apprendre par et avec la Culture et les Arts

La Culture et les Arts existent sous différents domaines qui peuvent s'entremêler :



**Arts plastiques,
visuels et numériques**



Audiovisuel



Patrimoine culturel



**Arts forains,
du cirque et de la rue**



Théâtre



**Langue française
et lettres**



Danse



Musique

Quant à l'apprentissage de la culture et des arts, à travers et avec ces derniers, il peut s'envisager selon la définition de l'**UNESCO** :

En s'appuyant sur la diversité des expressions culturelles, la culture et les arts enrichissent et revitalisent l'éducation, en offrant à divers apprenants, y compris ceux en situation de vulnérabilité, les moyens d'exprimer leur humilité et d'accéder à une diversité de formes d'expression, de modes de pensée, de savoir-faire et de savoir-être, d'histoires et de langues de peuples et de communautés, qui donnent un sens à leur lecture du monde, renforcent leur confiance en soi et leur motivation, et contribuent ainsi à améliorer l'appren-

tissage. La culture et les arts permettent, élargissent et pérennisent les espaces et les communautés d'apprentissage. De plus, l'apprentissage de la culture et des arts, à travers et avec ces derniers, peuvent développer un large éventail de capacités cognitives, sociales, émotionnelles et comportementales, renforcer l'apprentissage holistique et la sensibilité à l'environnement naturel, mais également encourager le dialogue interculturel, la coopération et la compréhension, facteurs essentiels pour relever durablement les défis mondiaux et répondre aux processus de transformation de manière durable. C'est pourquoi ils sont essentiels à la mise en place d'un processus d'apprentissage complet adapté aux exigences du monde d'aujourd'hui et de demain.



L'éducation culturelle et artistique comprend l'enseignement et l'apprentissage des arts et de la culture, avec et par les arts et la culture, ainsi que toutes les formes d'expression culturelle et artistique. « L'éducation culturelle et artistique » positionne la culture y compris les arts comme un outil éducatif, une approche et un domaine d'étude, de recherche et de pratique.

EN SAVOIR PLUS...



Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique

Contexte

Placer la culture au cœur de l'école est un enjeu crucial dans une société complexe, interconnectée et en constante mutation. Permettre à tous les élèves, dès leur plus jeune âge, et, quels que soient leurs besoins, d'accéder et de participer à la vie culturelle.

C'est leur offrir la chance de s'ouvrir sur le monde, d'en posséder des grilles de lecture supplémentaires et de devenir des citoyens actifs et conscients de leur environnement proche ou lointain.

C'est aussi susciter du plaisir, de l'émerveillement, du rêve, propices à l'épanouissement personnel et au développement de la créativité, en rencontrant des artistes, des œuvres et des lieux patrimoniaux, et en expérimentant des pratiques culturelles et artistiques diversifiées.

C'est apprendre à jeter un regard, à traduire une pensée, à construire un projet seul ou en groupe, dans un esprit de solidarité et de coopération, en renforçant ainsi des compétences du 21^e siècle.

Le PECA doit contribuer à alimenter la motivation aux apprentissages en les reliant à leur dimension culturelle et artistique. En ouvrant la possibilité de relier les différentes matières, il a donc un potentiel de pluridisciplinarité. C'est aussi une manière de lutter contre l'échec scolaire en soutenant la motivation et en stimulant la créativité des élèves.

Et sur le plan législatif ?



Quelques années après l'**Avis n°3 du Groupe Central**, rédigé en 2017, qui avait mutualisé la réflexion et les apports d'intervenants issus du monde de la Culture, de l'Enseignement, des établissements ESAHR, de la recherche scientifique et des syndicats pour fixer les balises du Pacte pour un Enseignement d'excellence, le PECA a été intégré dans **le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire** en décembre 2022 . Il reprend les grands axes de cette nouvelle politique culturelle, ses acteurs et leurs missions, les priorités, l'impact sur les législations antérieures...

Il s'accompagne, de manière plus ciblée, d'un plan d'action, pour l'adoption duquel un avis du Conseil de l'Éducation culturelle et artistique est requis. Ce plan définit les stratégies, les objectifs chiffrés, le programme d'actions, et le calendrier de mise en œuvre pour cinq ans. Il représente un outil de pilotage fournissant des lignes directrices et favorisant un usage optimal des budgets.

Finalités

Tous doivent avoir un **accès équitable** à la Culture et à l'Art dans le cadre d'**un parcours culturel et artistique qui leur soit propre et qui se révèle diversifié, progressif et complémentaire**.

Des priorisations

Certaines implantations scolaires sont identifiées comme **prioritaires** dans le cadre d'arbitrages liés à l'attribution des moyens supplémentaires dévolus à la mise en place du PECA. Elles le sont en vertu de trois critères, établis par le Code de l'Enseignement obligatoire :

- celles qui présentent un indice socioéconomique faible (de 1 à 8 inclus sur une échelle allant de 1 à 20) ;
- celles qui ne disposent pas de minimum trois opérateurs culturels reconnus dans un périmètre de deux kilomètres ;
- celles qui sont peu coutumières d'activités culturelles et artistiques et/ou qui n'ont jamais bénéficié de subventions de la FW-B pour en organiser.

Ces priorités sont susceptibles d'être aménagées selon l'évolution de la mise en œuvre du PECA.

Une attention spécifique est également dirigée vers les élèves émanant de l'**enseignement spécialisé et de l'enseignement qualifiant**.

Pour que les parcours soient diversifiés



- La diversité de l'offre existante doit être visibilisée pour favoriser la variété des expériences, que ce soit en termes d'expression, de durée, de format, de localisation (dans ou en dehors de l'école). Le site peca.be rassemble de nombreuses propositions pouvant être mobilisées par les équipes éducatives. Il fournit également une série d'outils et de ressources inspirants à destination des enseignants et des intervenants culturels ;
- Les domaines d'expression ou disciplines culturelles et artistiques moins représentés doivent être renforcés. Des projets pilotes veillent notamment à compléter l'offre tout en mettant en lumière la diversité des intervenants (artistes indépendants, opérateurs culturels ou établissements ESAHR). Des initiatives locales ponctuelles peuvent aussi se rajouter et répondre à des besoins spécifiques des écoles.

Pour que les parcours soient progressifs

- Le référentiel du cours d'ECA et ceux des autres cours sont des outils et soutiens précieux ;
- Les nouveaux acteurs du PECA que sont les référents culturels et les référents scolaires peuvent aider à cette construction ;
- Les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur l'expertise d'intervenants culturels familiarisés avec le monde scolaire et ils réfléchissent leur offre en tenant compte des niveaux d'enseignement.

Pour que les parcours soient complémentaires

- Les équipes éducatives sont incitées à sortir de leurs habitudes éventuelles pour permettre à leurs élèves de découvrir de nouveaux intervenants culturels, de nouvelles expériences, développer le maillage culturel local et renforcer des partenariats porteurs. Elles sont aidées en cela par leurs référents culturels ;
- Des traces d'activités dont le support est toujours à l'étude contribueront à savoir ce qui a été expérimenté par les élèves pour les guider vers de nouvelles activités, que ce soit en termes d'expression, de format, d'intensité, de localisation...

Ce que le PECA implique pour les enseignants

Le PECA ne vient pas révolutionner la manière d'enseigner; en réalité, la plupart des enseignants ont déjà proposé à leurs élèves des expériences culturelles et artistiques pouvant s'intégrer dans le PECA. Ce qui change avec le PECA, c'est :



- qu'il nourrit des compétences de manière différente. Il est demandé aux enseignants d'articuler les activités culturelles et artistiques avec les apprentissages, en allant même jusqu'à les intégrer à leur démarche pédagogique ;
- que, comme il s'étale sur le temps long, et touche tous les cours, le PECA nécessite une conception en équipe (ne fut-ce que pour en vérifier la cohérence et l'équilibre) et il peut encourager le travail collaboratif ;

- qu'un travail de préparation, de réflexion partagée et de suivi est prévu lors d'une collaboration avec un intervenant culturel.

De cette manière, en exploitant de nouvelles ressources, en faisant le lien avec d'autres matières ou en formant des partenariats avec des intervenants culturels, l'enseignant peut renforcer ce qu'il faisait déjà et offrir de nouvelles expériences culturelles et artistiques enrichissantes à ses élèves. En outre, l'élève pourra garder des **traces** de l'activité tant matérielles que sensibles qui viendront le stimuler au niveau de son vécu, de ses liens sociaux et de sa façon de voir le monde (**voir en page 46 pour en savoir plus sur la notion de traces**).

De plus, aujourd'hui, l'enseignant construit son projet avec l'aide de nombreux acteurs de l'Enseignement : les référents culturels et les délégués PECA (un membre de l'équipe éducative pouvant être identifié pour faire le relai et coordonner les informations relatives au PECA au sein de son établissement).

Le **RÉFÉRENT CULTUREL** est une personne représentant un réseau d'enseignement. Il a pour rôle d'accompagner les enseignants et les équipes éducatives dans la mise en place des parcours d'éducation culturelle et artistique. Un réseau d'enseignement peut avoir plusieurs référents culturels.



Ce que le PECA implique pour les intervenants culturels

Le PECA ne révolutionne pas non plus le monde culturel. En effet, les intervenants culturels n'ont pas attendu le PECA pour entretenir des liens privilégiés avec le monde scolaire. Ce qui change avec le PECA, c'est :

- qu'il renforce la collaboration et le dialogue avec les équipes éducatives afin de faciliter le transfert des expériences liées au PECA, de mettre les enseignants en confiance et de leur donner envie d'exploiter et de poursuivre les expériences vécues avec leur classe. Ces liens se nourriront des acquis engrangés par les expériences vécues par les acteurs culturels et scolaires et permettront également à chaque partie de mieux intégrer et comprendre les réalités de l'autre ;
- qu'il fait participer tous les intervenants culturels : bibliothèques, centres culturels, musées, artistes, organisations de jeunesse, centres d'expression et de créativité, auteurs, cinéastes, architectes... tous sont concernés par le PECA ;
- que pour certains opérateurs culturels, il s'accompagne désormais d'obligations légales concernant les publics scolaires. En effet, dans les décrets qui dépendent directement de la Culture (la lecture publique, les centres culturels...), il est prévu qu'on inscrive une attention aux activités à mener dans les écoles, voire une spécialisation pour certains. Chaque opérateur sera invité à réfléchir à la manière dont ils peuvent consacrer une partie de leur travail au public scolaire.

De plus, aujourd'hui, les intervenants culturels ont la possibilité de renforcer leurs partenariats avec des écoles en faisant connaître leurs propositions d'activités

culturelles et artistiques auprès d'un acteur de la Culture : le référent scolaire , qui peut les mettre en relation au niveau local.



Le **RÉFÉRENT SCOLAIRE** est un opérateur culturel ou un groupement d'opérateurs culturels sur une zone géographique déterminée. Il organise la mise en relation entre les acteurs culturels et les écoles.

Transversalité/Pluridisciplinarité

Le PECA est un parcours qui se veut **transversal** et **pluridisciplinaire**.

La notion de transversalité est importante à préciser, car elle est vue différemment du côté Culture et du côté Enseignement. La transversalité dans le cadre du PECA peut se définir comme :

- CULTURE** : Le PECA est transversal (le monde culturel utilise fréquemment le terme « pluridisciplinaire ») par sa qualité de rencontre des différentes disciplines culturelles et artistiques tout au long du parcours de l'élève, bien que celles-ci ne doivent pas forcément être multiples lors d'une seule expérience.
- ENSEIGNEMENT** : Le PECA est transversal par sa qualité de rencontre entre les différents référentiels scolaires, c'est-à-dire les contenus et attendus d'apprentissage à travailler en classe. On parlera aussi de pluridisciplinarité qui peut se définir comme le fait de parcourir plusieurs disciplines scolaires lors d'une même expérience liée au PECA. Le PECA rejoint également les visées transversales des référentiels.

Parmi les 8 domaines d'apprentissage redéfinis par le Pacte pour un Enseignement d'excellence, on dénombre 3 domaines transversaux (créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre; apprendre à apprendre et poser des choix; et apprendre à s'orienter); ceux-ci définissent des apprentissages à développer via les contenus répertoriés dans l'ensemble des référentiels disciplinaires.

Les apprentissages relatifs aux domaines transversaux ont été regroupés autour de six visées transversales puisque ces trois domaines sont fortement complémentaires et présentent entre eux de nombreuses interconnexions. Les six visées transversales qui permettent de couvrir l'ensemble des apprentissages relatifs aux domaines transversaux sont représentés dans **le tableau récapitulatif**.

La vue d'ensemble de ce parcours permet d'établir des liens pluridisciplinaires et d'organiser des activités et pratiques communes dans le but d'appréhender les matières de manière différente et de développer la personnalité, la pensée complexe, la créativité et l'interdisciplinarité à finalité citoyenne.



DOMAINES TRANSVERSAUX	VISÉES TRANSVERSALES
La créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Se connaître et s'ouvrir aux autres • Apprendre à apprendre • Développer une pensée critique et complexe • Développer la créativité et l'esprit d'entreprendre
Apprendre à apprendre et poser des choix	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir le monde scolaire, la diversité des filières et des options qui s'ouvrent après le tronc commun et mieux connaître le monde des activités professionnelles
Apprendre à s'orienter	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets personnels et professionnels : anticiper et poser des choix

PECA/ECA, quelle différence ?

PECA = Parcours d'**É**ducation **C**ulturelle et **A**rtistique

ECA = Cours d'**É**ducation **C**ulturelle et **A**rtistique



L'**ECA** apporte **une base et des fondations identiques à tous les élèves**. Ces bases sont définies dans **un référentiel de compétences initiales** et **un référentiel ECA**.



Le **PECA** intègre entre autres l'ECA **au sein des cours artistiques, mais aussi dans tous les autres cours** pour permettre à l'élève de rencontrer la culture et les arts selon son parcours d'Éducation. De ce fait, il développe des connaissances uniques et propres à lui-même.

Idéalement, chaque élève doit pouvoir rencontrer la plus grande variété possible d'expressions culturelles et artistiques dans son parcours. En ce qui concerne l'ECA au sein du tronc commun, les trois domaines d'expression doivent absolument être rencontrés chaque année.

Tableau comparatif PECA/ECA

	PECA	ECA
À qui s'adresse-t-il ?	Élèves de la 1 ^{ère} maternelle à la fin de l'enseignement obligatoire	Élèves du Tronc commun (1 ^{ère} maternelle à la 3 ^e secondaire)
Contenu ?	Unique à chaque élève	Base commune à tous les élèves
Quand ?	<p>Le plus souvent possible !</p> <p>Concrètement, l'objectif est, à terme, de permettre à tous les élèves de participer chaque année à minimum deux activités culturelles, l'une extramuros, l'autre intramuros.</p>	Soumis à une grille horaire (donnée à titre indicatif de 4h en maternelle et 2h pour le reste du tronc commun)
Ressources ?	Dépendantes des besoins des enseignants et du programme	Référentiel et programme du cours d'ECA et des compétences initiales
L'évaluation ?	<p>Les élèves ne sont pas évalués pour le PECA.</p> <p>Par contre, la mise en œuvre du PECA, elle, l'est bien, notamment via les contrats d'objectifs et le plan quinquennal adopté par le Gouvernement tous les 5 ans</p>	Évaluation certificative et formative des acquis d'apprentissage
Transversal ?	OUI	

TABLE DES MATIÈRES

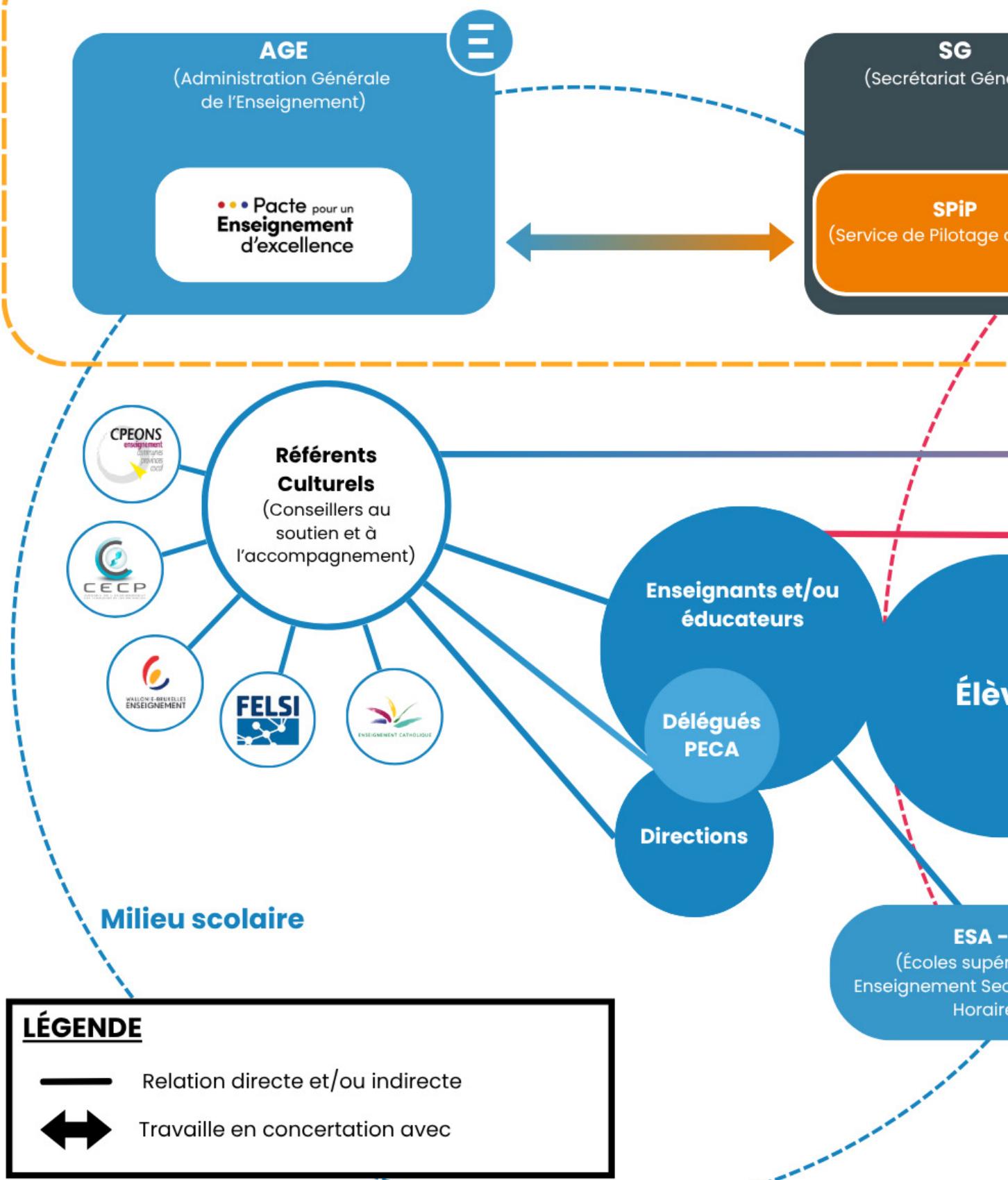
Le PECA, c'est quoi ?	6
Définition	6
Composantes du PECA	7
Contexte	9
Finalités	10
Ce que le PECA implique pour les enseignants	11
Ce que le PECA implique pour les intervenants culturels	12
Transversalité/Pluridisciplinarité	13
PECA/ECA, quelle différence ?	14
Les acteurs du PECA	18
Le monde scolaire	20
Le monde culturel et artistique	22
La plateforme territoriale PECA	23
Les pouvoirs publics	23
Le fonctionnement du PECA	28
Comment mettre en place une expérience s'inscrivant dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ?	28
Quels moyens budgétaires pour le PECA ?	28
Je suis...	34
Un enseignant, une direction, un délégué PECA	34
Une direction d'ESAHR	36
Un intervenant culturel, un diplômé d'ESA, un élève d'ESA/élève en pédagogie	37
Aides et annexes	42
Tableau des abréviations	42
FAQ	43
Annexe	46

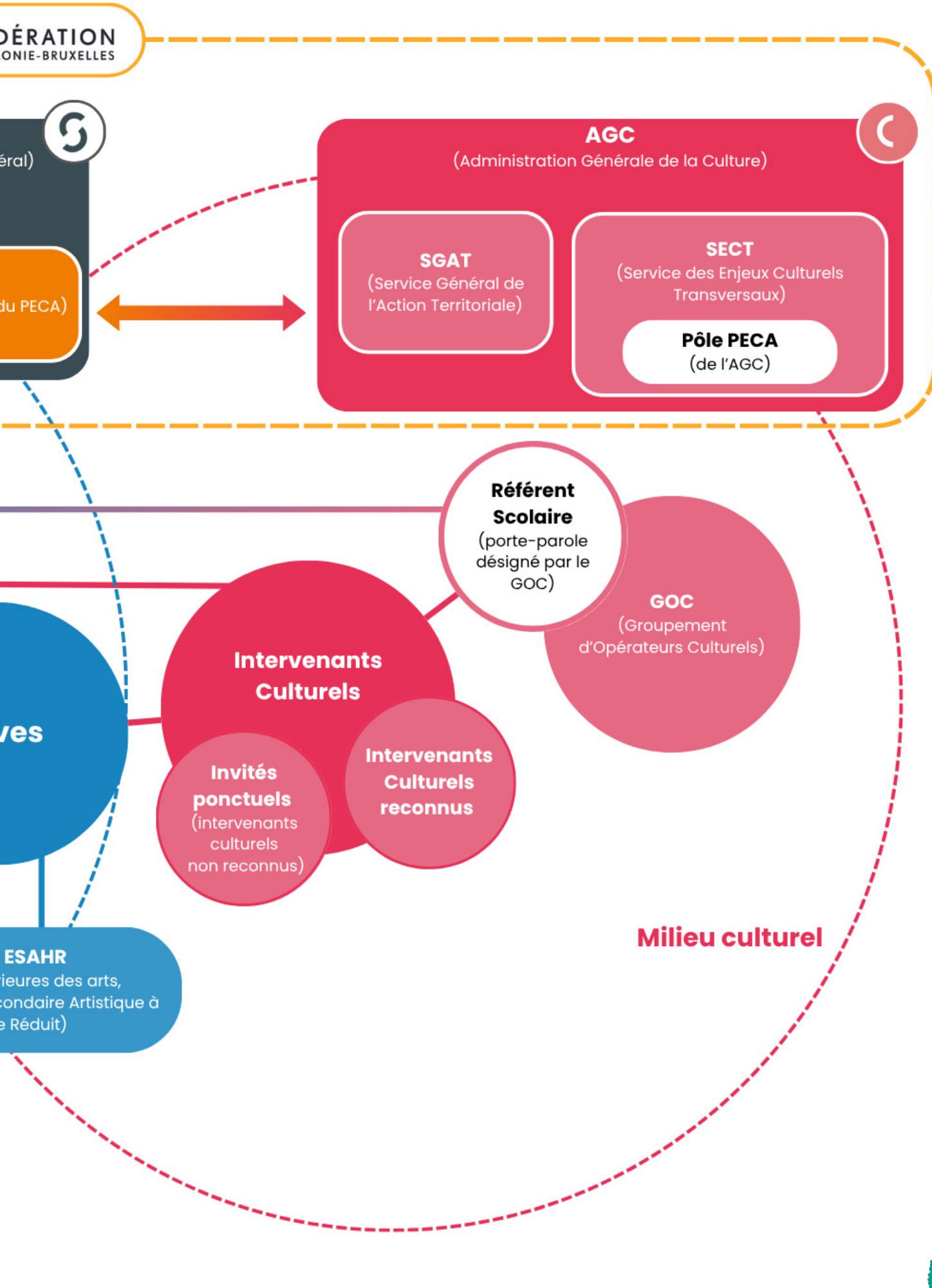


PARTIE 2 : **LES ACTEURS DU PECA**



LES ACTEURS DU PECA





Le monde scolaire

L'équipe éducative

Le directeur, les enseignants, les agents CPMS, les éducateurs... de l'enseignement obligatoire y compris spécialisé, aux niveaux fondamental et secondaire, tous réseaux confondus :



CPEONS –
Conseil des Pouvoirs
organisateurs de
l'Enseignement Officiel
Neutre Subventionné



CECP –
Conseil de
l'Enseignement
des Communes
et Provinces



FELSI –
Fédération des
Établissements
Libres
Subventionnés
Indépendants



SeGEC –
Secrétariat Général
de l'Enseignement
Catholique



WBE –
Wallonie-Bruxelles
Enseignement

 La mise en œuvre du PECA s'appuie avant tout sur la dynamique collective traduite dans les **plans de pilotage** – contrats d'objectifs des écoles.

Les délégués PECA

 Un enseignant identifié au sein d'une équipe éducative sur base volontaire (dans certains cas il peut bénéficier d'heures consacrées à ce rôle), dont la mission est d'agir en collaboration avec ses collègues et les référents culturels de son réseau dans le cadre de la mise en place des parcours d'éducation culturelle et artistique.



Flyer - Délégués PECA



Les référents culturels

Des conseillers au soutien et à l'accompagnement issus des réseaux d'enseignement (cellules de soutien et d'accompagnement), dont la mission est d'accompagner les enseignants et les équipes éducatives dans l'implémentation des parcours :

- en conseillant, accompagnant, partageant leur expertise et en soutenant les équipes pédagogiques dans le déploiement d'une approche pluridisciplinaire du PECA ;
- en favorisant l'ouverture de chaque école aux représentants du monde culturel ;
- en étant un relai efficace entre le milieu scolaire et les représentants du monde culturel ;
- en collaborant et en se concertant notamment avec les référents culturels des autres réseaux et les représentants du monde culturel.



2



Les acteurs de l'ESAHR

L'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (les académies de musique, arts de la parole, danse et arts plastiques) est directement impliqué dans le PECA grâce à la maîtrise de la double dimension culturelle et artistique. Les acteurs de l'ESAHR peuvent notamment participer à des projets financés par le Service de Pilotage du PECA, comme le projet « Esquisses ».

Les ESA

Les écoles supérieures des arts (ESA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles forment tous les étudiants belges et étrangers qui le souhaitent aux arts visuels, de la parole ainsi qu'aux arts du spectacle et à la musique. Les artistes qui en sont issus peuvent, s'ils le désirent, proposer une offre culturelle et artistique à destination des écoles.

Le monde culturel et artistique



Les référents scolaires

Le Gouvernement désigne, par zone ou selon un découpage territorial qu'il détermine, un opérateur culturel ou un groupement d'opérateurs culturels pour assurer le rôle de référent scolaire. Les référents scolaires sont désignés suite à un appel à candidatures pour une période de 5 ans, renouvelable, prenant cours le 30 septembre de l'année de leur désignation.

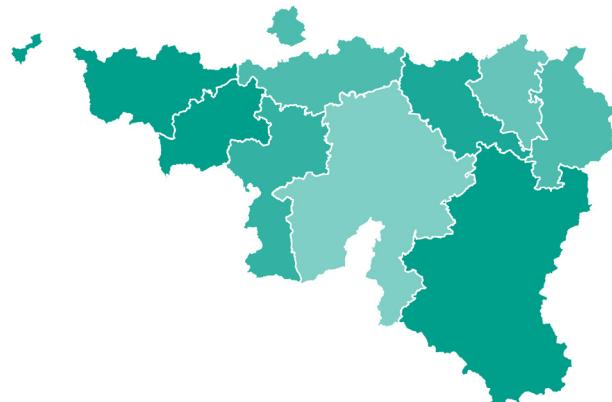


2



Le **DÉCOUPAGE TERRITORIAL** est organisé en 10 zones :

- » Bruxelles-Capitale
- » Brabant Wallon
- » Wallonie-Picarde
- » Hainut Centre
- » Hainut Sud
- » Namur
- » Huy-Waremme
- » Liège
- » Verviers
- » Luxembourg



Connaître ma zone

Le référent scolaire, à l'échelle de sa zone :

- » initie, agrège, coordonne, développe et complète, dans une dynamique interréseaux, une offre rendant compte de la diversité des disciplines culturelles et artistiques ;
- » organise la mise en relation entre, d'une part, les écoles et, d'autre part, les artistes, les opérateurs culturels et l'ESAHR ;
- » organise et anime une plateforme territoriale de concertation PECA ;
- » contribue au pilotage du PECA en récoltant des données et des indicateurs et en les transmettant au Service de Pilotage du PECA ;
- » s'assure de la participation de l'ensemble des écoles et des opérateurs culturels, que les projets concernent tous les domaines culturels et artistiques et que l'offre à destination des écoles soit variée et adaptée à leurs besoins.

Les intervenants culturels

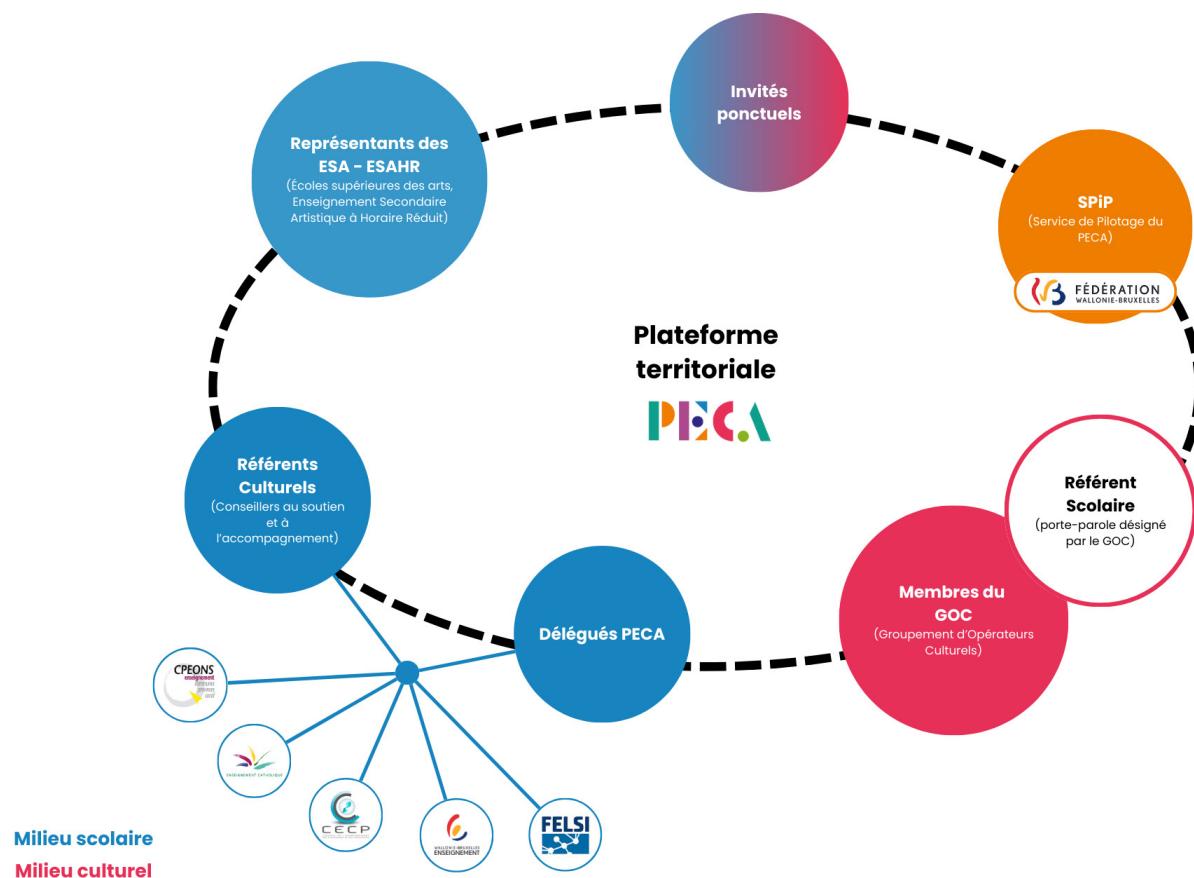
Qu'est-ce qu'un intervenant culturel ? Un intervenant culturel est soit un opérateur culturel, soit un artiste.

Un opérateur culturel est un acteur du monde de la culture et des arts constitué en personne morale (par exemple un musée, une ASBL, une bibliothèque, etc.) tandis qu'un artiste est une personne physique (par exemple un écrivain, un danseur, un musicien...).

Les intervenants culturels sont des partenaires potentiels pouvant intervenir au sein de l'école ou dans leur propre structure avec un ou des groupe(s) d'élèves plus ou moins importants. Ils disposent déjà d'une offre artistique et culturelle qui, en collaboration avec les équipes éducatives, doit être mise en articulation avec les besoins du PECA des élèves.

La plateforme territoriale PECA

La mise en place du PECA s'organise notamment à l'aide de « plateformes territoriales » réparties selon les 10 zones géographiques d'enseignement. Chaque plateforme territoriale, coprésidée par le Service de Pilotage du PECA et le référent scolaire, réunit des représentants du monde de la culture (opérateurs culturels, membres du groupement d'opérateurs culturels) et ceux du monde de l'enseignement (référents culturels, délégués PECA, représentant de l'ESAHR) de la zone. Les plateformes permettent la mise en réseau, la concertation, l'échange d'informations, mais aussi le développement, la mise en œuvre et la diffusion de projets interécole, interréseaux et interopérateurs culturels.



Les pouvoirs publics

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B)

Ses missions sont ici d'une part la mise en œuvre et le déploiement du PECA au sein du système scolaire et, d'autre part, l'optimisation et l'organisation du fonctionnement de l'ensemble des soutiens et programmes existants.

Le Service de Pilotage du PECA (SPiP)

Le Service de Pilotage du PECA a pour mission d'initier et de faciliter les synergies entre les mondes de l'Éducation et de la Culture, notamment :

- en coordonnant la mise en œuvre du plan pluriannuel PECA et son évaluation ;
- par des actions de formation et de communication et par la promotion de l'innovation et de l'expérimentation, entre autres ;
- par la gestion d'appels à candidatures pilotes et la mise en lien des différents acteurs du PECA.

Le Service de Pilotage du PECA travaille en concertation avec l'Administration Générale de la Culture et l'Administration Générale de l'Enseignement et s'appuie sur les travaux de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC).

L'Administration générale de la Culture (AGC)

L'AGC crée les conditions du développement d'un ensemble diversifié de pratiques artistiques, créatives et culturelles, chez les élèves entre autres, par un soutien financier et matériel aux opérateurs culturels qui y contribuent. Elle a notamment pour mission, sous le pilotage d'un Directeur adjoint expert :



- Le soutien et la régulation de l'offre culturelle à destination des écoles ;
- Le soutien à l'action des référents scolaires ;
- La mise à jour du recensement de l'offre culturelle.

L'Administration générale de l'Enseignement (AGE)

L'AGE met en œuvre la politique générale de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelle, ce qui implique le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Depuis 2017, il se traduit par une approche « systémique » du changement, qui touche plusieurs dimensions, et une volonté d'amélioration progressive du système scolaire porté par ses acteurs. Le PECA est le chantier n°18 du Pacte.

 Les Directeurs de Zone (DZ) et les Délégués au Contrat d'Objectifs (DCO) qui travaillent au sein de l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) pour le Service Général du Pilotage des Écoles et des Centres Psycho-Médi-co-Sociaux, contractualisent les plans de pilotage des 2700 écoles de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. Ils suivent et évaluent également leur mise en œuvre.

En effet, à travers leurs plans de pilotage/contrats d'objectifs, les équipes éducatives suivent les actions mises en place en termes de PECA et en évaluent chaque année la pertinence. Pour ce faire, elles sont accompagnées par les Conseillers au soutien et à l'accompagnement ainsi que les référents culturels.

Le Conseil de l'Éducation Culturelle et Artistique (CECA)

Le CECA est chargé de formuler, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ou du Parlement, des avis, propositions et recommandations sur toute question concernant les orientations, les objectifs et la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique et des collaborations entre la culture et l'enseignement. Cet organe d'avis, rassemblant environ 40 acteurs répartis de manière équilibrée entre le monde de la culture et de l'enseignement, est notamment consulté à l'occasion de l'adoption ou de l'évaluation de la législation se rapportant au PECA, ainsi qu'à l'occasion de la conception par les services du Gouvernement de plans d'action pluriannuels. Dans le cadre de ses missions, le Conseil contribue ainsi à :

- rendre des avis, propositions et recommandations concernant les orientations, les objectifs et la mise en œuvre du PECA, en ce compris l'affectation des budgets de l'offre culturelle à destination des écoles ;
- définir les priorités et les actions susceptibles de faire l'objet de campagnes thématiques ;
- faciliter la bonne adéquation entre l'offre culturelle et artistique d'une part, et les besoins du public scolaire d'autre part ;
- identifier les inégalités en termes d'accès du public scolaire à la culture et déterminer les solutions pour y remédier.

Pour cela, il s'appuie notamment sur les travaux des 10 plateformes territoriales.

D'autres pouvoirs publics et collectivités locales

Des initiatives des pouvoirs publics (communaux, régionaux, provinciaux, fédéraux) apportent un complément d'offre culturelle, dans un contexte où celle-ci requiert un enrichissement permanent, vu le nombre d'élèves à toucher.

TABLE DES MATIÈRES

Le PECA, c'est quoi ?	6
Définition	6
Composantes du PECA	7
Contexte	9
Finalités	10
Ce que le PECA implique pour les enseignants	11
Ce que le PECA implique pour les intervenants culturels	12
Transversalité/Pluridisciplinarité	13
PECA/ECA, quelle différence ?	14
Les acteurs du PECA	18
Le monde scolaire	20
Le monde culturel et artistique	22
La plateforme territoriale PECA	23
Les pouvoirs publics	23
Le fonctionnement du PECA	28
Comment mettre en place une expérience s'inscrivant dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ?	28
Quels moyens budgétaires pour le PECA ?	28
Je suis...	34
Un enseignant, une direction, un délégué PECA	34
Une direction d'ESAHR	36
Un intervenant culturel, un diplômé d'ESA, un élève d'ESA/élève en pédagogie	37
Aides et annexes	42
Tableau des abréviations	42
FAQ	43
Annexe	46



PARTIE 3 : **LE FONCTIONNEMENT DU PECA**



LE FONCTIONNEMENT DU PECA

Comment mettre en place une expérience s'inscrivant dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ?

Comme le PECA est le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique, une expérience ne peut pas être un « parcours » à elle seule. Une expérience liée au PECA est une séquence ou une suite de séquences, menée par un ou plusieurs enseignants, en autonomie ou en collaboration avec un ou plusieurs intervenants culturels, qui s'inscrit dans la continuité du parcours de l'élève et qui y contribue.

Mais alors, comment organiser une expérience culturelle et artistique s'inscrivant dans le parcours ? Chaque école, chaque enseignant et chaque intervenant culturel étant unique et possédant ses réalités propres, il n'y a pas une recette miracle pour envisager une expérience liée au PECA.

Des personnes-ressources :

- Pour les enseignants : s'adresser au référent culturel de leur réseau
- Pour les opérateurs culturels et artistes : s'adresser au référent scolaire de leur zone

Quels moyens budgétaires pour le PECA ?

Contexte

Aujourd'hui, tous les élèves n'ont pas un accès égal à la culture et à l'art. L'objectif du PECA est de favoriser un accès à la culture à tous les élèves, tous réseaux, niveaux et types d'enseignement confondus et également en tenant compte de l'indice socioéconomique et de la situation géographique de leur implantation scolaire.

Pour pouvoir identifier ces implantations à prioriser, un outil a été créé : le ParticiPECA. Cet outil permet de suivre l'évolution du nombre d'élèves touchés par des expériences culturelles et artistiques subventionnées.

Étant donné que le PECA est un chantier s'inscrivant dans la réforme globale de l'enseignement qu'est le Pacte pour un Enseignement d'excellence, il doit être en grande partie développé par les équipes éducatives.

Outre les budgets mobilisés pour accompagner les équipes éducatives, des moyens additionnels sont destinés au renforcement des projets et initiatives des opérateurs culturels à destination des publics scolaires sous la forme de subventions. Ces moyens représentaient plus de 3 millions d'euros en 2023, et seront amenés à augmenter dans les années qui viennent (ce montant atteindra plus de 7,6 millions € en 2030). Ce budget sert notamment au renforcement



Qu'est-ce qu'une **IMPLANTATION PRIORITAIRE** dans le cadre du PECA ? Une implantation est prioritaire si elle rencontre au moins l'un des critères suivants :

- Elle présente un indice socioéconomique faible (1-8),
- Elle compte moins de trois opérateurs culturels reconnus à 2 km à la ronde (distance maximale pouvant être parcourue à pied avec un groupe d'élève de maternelle),
- Certaines de ses classes n'ont jamais ou peu bénéficié d'activités culturelles subventionnées par la FW-B

des contrats-programmes d'opérateurs culturels reconnus par l'Administration Générale de la Culture, à la mise en place des référents culturels et scolaires ou au subventionnement des projets du Service de Pilotage du PECA.

Ce budget supplémentaire, aussi ambitieux qu'il soit, ne suffira pas à proposer deux activités subventionnées par an à chacun des 900 000 élèves en FW-B. C'est pourquoi il est indispensable que le PECA soit également développé par les équipes éducatives et financé par d'autres alternatives (circulaire gratuite, fonds propres, subventions émanant d'autres organismes...).

Budget supplémentaire spécifiquement dédié au PECA

Les contrats-programmes

L'Administration Générale de la Culture soutient ses opérateurs culturels (centres culturels, musées, bibliothèques...) en leur accordant une aide financière. Une partie de ces moyens sont investis pour proposer une diversité d'activités aux écoles et permettre l'accès à un spectacle ou un musée gratuitement ou à un prix démocratique.



Les expériences proposées par l'Administration

L'Administration Générale de la Culture propose de nombreuses activités qui invitent l'École, les Arts et la Culture à se rencontrer, en classe et hors les murs. Parmi ces activités on peut notamment retrouver des dispositifs comme Spectacles à l'École, Auteurs ou Cinéastes en classe, la Langue française en fête, Mon Patrimoine Revisité...

Les expériences proposées par des opérateurs culturels ou des artistes subventionnés

L'Administration Générale de la Culture et le Service de Pilotage du PECA financent ponctuellement des opérateurs culturels et des artistes pour compléter l'offre culturelle et artistique existante au moyen d'appels à candidatures. Ces financements ne sont pas pérennes, mais permettent de répondre rapidement à un besoin concret émanant du terrain.

Gratuité

Le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement a introduit la possibilité pour le Gouvernement de fixer le montant total maximal toutes taxes comprises, qu'une école peut réclamer par élève par année. À l'heure actuelle, seuls les plafonds de l'enseignement maternel ont été fixés pour ces activités.

Circulaire gratuité

Maternelle (8157)

P1/P2 (8866)

Hormis les droits d'accès à la piscine, aux activités culturelles et sportives et aux frais liés aux séjours avec nuitées, aucun frais scolaire ne peuvent être perçu, aucune fourniture scolaire ne peut être réclamée aux parents directement ou indirectement (1.7.2-2 §1), excepté le cartable et le plumier non garnis, les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève.

La dernière subvention « gratuité » reçue (70,91 €) est destinée uniquement au niveau maternel (1.7.2-1 §4).

Trois possibilités :

- » L'achat de fournitures scolaires
- » Couvrir les frais liés aux activités culturelles et sportives et/ou séjours pédagogiques avec nuitée(s)
- » L'achat de fournitures et l'organisation d'activités culturelles et sportives/séjours pédagogiques avec nuitée(s)

Pour l'année scolaire 2023/2024, le montant maximum réclamé aux parents pour l'organisation d'activités sportives (dont la piscine) et culturelles est de 53,18 €.

Concernant les séjours pédagogiques avec nuitées, pour l'année 2023-2024, le plafond est de 118,18 € maximum, pour la durée totale de la scolarité maternelle d'un élève.

La dernière subvention « gratuité » reçue (75 €) est destinée à...

Trois possibilités :

- » L'achat de fournitures scolaires
- » Couvrir les frais liés aux activités culturelles et sportives et/ou séjours pédagogiques avec nuitée(s)
- » L'achat de fournitures et l'organisation d'activités culturelles et sportives/séjours pédagogiques avec nuitée(s)

Pour l'année scolaire 2023/2024, le montant maximum réclamé aux parents pour l'organisation d'activités sportives (dont la piscine) et culturelles n'était pas encore défini au 15/03/2023.

Concernant les séjours pédagogiques avec nuitées, il n'y a pas encore de plafond fixé.

Fonds propres

Les écoles souhaitant bénéficier de projets pouvant s'inscrire dans le parcours de leurs élèves, mais menés avec des intervenants culturels non subventionnés et non couverts par le cadre de la gratuité devront les financer sur fonds propres. Rappons qu'un parcours peut aussi se construire avec certaines activités gratuites créées autour de professeurs ayant une spécialité artistique ou des extérieurs bénévoles, d'où l'importance d'une collaboration dans l'équipe éducative pour exploiter et mutualiser toutes les ressources accessibles.

TABLE DES MATIÈRES

Le PECA, c'est quoi ?	6
Définition	6
Composantes du PECA	7
Contexte	9
Finalités	10
Ce que le PECA implique pour les enseignants	11
Ce que le PECA implique pour les intervenants culturels	12
Transversalité/Pluridisciplinarité	13
PECA/ECA, quelle différence ?	14
Les acteurs du PECA	18
Le monde scolaire	20
Le monde culturel et artistique	22
La plateforme territoriale PECA	23
Les pouvoirs publics	23
Le fonctionnement du PECA	28
Comment mettre en place une expérience s'inscrivant dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ?	28
Quels moyens budgétaires pour le PECA ?	28
Je suis...	34
Un enseignant, une direction, un délégué PECA	34
Une direction d'ESAHR	36
Un intervenant culturel, un diplômé d'ESA, un élève d'ESA/élève en pédagogie	37
Aides et annexes	42
Tableau des abréviations	42
FAQ	43
Annexe	46



PARTIE 4 : **JE SUIS...**



JE SUIS...**Un enseignant, une direction, un délégué PECA****Je voudrais m'informer autour du PECA :**

- Je contacte le référent culturel du réseau auquel appartient mon école ;
- Je surfe sur le site web du PECA : www.peca.be ;
- Je contacte le référent scolaire de ma zone pour connaître les possibilités en termes de PECA de(s) opérateur(s) culturel(s) proche(s) de mon école (bibliothèque, centre culturel...) ;
- Je consulte divers documents officiels comme le décret PECA, le plan quinquennal du PECA ;
- Je m'enrichis de diverses lectures et vidéos comme le **Pacte pour un enseignement d'excellence**, le **MOOC de l'U-Mons** ;
- Je prends connaissance de la **boîte à outils** de l'Administration Générale de la Culture ;
- Je me rends régulièrement sur la **page Facebook du PECA** afin de me tenir informé ;
- Je participe aux rencontres culture-école.

Je voudrais me former par rapport au PECA :

- Je me rends sur le **site web de l'IFPC** pour accéder au catalogue de formations ;
- Je contacte le référent culturel du réseau d'enseignement auquel mon école appartient.

Je voudrais construire une expérience de qualité liée au PECA ou construire un parcours d'éducation culturelle et artistique riche et diversifié :

- J'en parle à ma direction pour qu'elle organise un travail collaboratif rassemblant l'équipe éducative dans le but d'y réfléchir à l'échelle de l'école ou, à tout le moins, d'un niveau ;
- Je contacte le référent culturel du réseau d'enseignement auquel mon école appartient. Il pourra me proposer l'offre culturelle qui existe sur mon territoire ou à l'extérieur et me soutenir dans la construction de l'expérience ou du parcours de mon école. Il pourra éventuellement me proposer des projets subventionnés totalement ou en partie (par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par d'autres pouvoirs publics : communal, régional, provincial ou fédéral) ;
- Je consulte le centre de documentation du site peca.be afin de trouver un intervenant culturel (personne physique ou morale) qui pourrait répondre à nos besoins ;
- Si l'activité visée n'est pas financée à 100 %, et que mon groupe classe n'est pas encore concerné par les mesures de gratuité, je veille à trouver une activité qui soit compatible avec les dépenses déjà engagées ou prévues pour mes élèves.

Contacts :



Les référents culturels



Les référents scolaires



Le Service de Pilotage du PECA



Le Pôle PECA de l'AGC

Une direction d'ESAHR

Je voudrais m'informer sur le PECA :

- Je contacte le référent scolaire et/ou le représentant ESAHR du territoire où je me situe ;
- Je surfe sur le site web du PECA : www.peca.be ;
- Je consulte divers documents officiels comme le décret PECA, le plan quinquennal du PECA ;
- Je m'enrichis de diverses lectures et vidéos comme le **Pacte pour un Enseignement d'excellence**, le **MOOC de l'U-Mons** ;
- Je prends connaissance de la **boîte à outils** de l'Administration Générale de la Culture ;
- Je me rends régulièrement sur la **page Facebook du PECA** afin de me tenir informé.

Je voudrais m'informer sur les besoins des écoles :

- Je contacte les référents culturels des différents réseaux d'enseignement ;
- Je me renseigne auprès des plateformes et des référents scolaires pour connaître les besoins spécifiques de ma zone ;
- Lorsque je construis un projet avec une école, je n'hésite pas à échanger avec les enseignants de cette dernière.

Je souhaite trouver et sélectionner des écoles :

- Je contacte le référent scolaire et/ou le représentant ESAHR du territoire dans lequel je me situe ;
- Je prends connaissance des indices de priorité (aux écoles à indice socioéconomique faible [ISE 1 à 8] ; aux classes qui ont peu ou pas d'activités culturelles ; aux écoles situées sur un territoire où les opérateurs culturels sont absents ou peu nombreux) ;
- Si j'y ai accès, je consulte le Partici'PECA, un tableau regroupant les différents établissements scolaires en Wallonie et à Bruxelles.

Un intervenant culturel, un diplômé d'ESA, un élève d'ESA/élève en pédagogie

Je voudrais m'informer sur le PECA :

- Je contacte le référent scolaire et/ou le représentant ESAHR du territoire où je me situe ;
- Je surfe sur le site web du PECA : www.peca.be ;
- Je consulte divers documents officiels comme le décret PECA, le plan quinquennal du PECA ;
- Je m'enrichis de diverses lectures et vidéos comme le **Pacte pour un Enseignement d'excellence**, le **MOOC de l'U-Mons** ;
- Je prends connaissance de la **boîte à outils** de l'Administration Générale de la Culture ;
- Je me rends régulièrement sur la **page Facebook du PECA** afin de me tenir informé.

Je voudrais m'informer sur les besoins des écoles :

- Je contacte les référents culturels des différents réseaux d'enseignement ;
- Je me renseigne auprès des plateformes et des référents scolaires pour connaître les besoins spécifiques de ma zone ;
- Lorsque je construis un projet avec une école, je n'hésite pas à échanger avec les enseignants de cette dernière.

Je voudrais me former au jeune public :

- Je contacte le référent scolaire du territoire dans lequel je me situe ;
- Je consulte l'**offre du site web de l'AGC** ;
- Je consulte l'**offre de formation des médiations artistiques et culturelles**

Je souhaite trouver et sélectionner des écoles :

- Je contacte le référent scolaire du territoire dans lequel je me situe ;
- Je prends connaissance des indices de priorité (aux écoles à indice socioéconomique faible [ISE 1 à 8] ; aux classes qui ont peu ou pas d'activités culturelles ; aux écoles situées sur un territoire où les opérateurs culturels sont absents ou peu nombreux) ;
- Si j'y ai accès, je consulte le Partici'PECA, un tableau regroupant les différents établissements scolaires en Wallonie et à Bruxelles.

Je voudrais me faire connaître :

- Je contacte prioritairement le référent scolaire d'un territoire sur lequel je me situe pour lui présenter les différentes activités que je propose et par la suite, ceux des territoires dans lesquels je souhaite intervenir ;
- Je consulte le **site web de l'ABC des démarches de la FW-B** pour connaître les différentes pistes à réaliser pour solliciter une reconnaissance officielle ;
- Je contacte le Service de Pilotage du PECA pour entrer dans le répertoire des intervenants culturels du site web peca.be.

Pour pouvoir être répertorié, il faut remplir certaines conditions :

Personne morale	Personne physique
<p>➤ Avoir participé à des activités subventionnées par l'ex-Cellule Culture-Enseignement ou le Service de Pilotage du PECA ayant donné lieu à une évaluation positive sur le plan qualitatif et administratif</p> <p>OU</p> <p>➤ Être reconnu par l'Administration Générale de la Culture ou un autre organisme public ayant des compétences culturelles</p> <p>OU</p> <p>➤ Disposer d'une lettre de recommandation d'un groupement d'opérateurs culturels/d'un référent scolaire/d'un référent culturel</p>	<p>➤ Un diplôme d'une école supérieure des arts (ESA)</p> <p>OU</p> <p>➤ Une lettre de recommandation d'un groupement d'opérateurs culturels/d'un référent scolaire/d'un référent culturel</p> <p>OU</p> <p>➤ Une expérience subventionnée par l'Administration Générale de la Culture ou par l'ex-Cellule Culture-Enseignement ayant donné lieu à une évaluation positive sur le plan qualitatif et administratif. Une reconnaissance en tant qu'artiste, non obligatoirement liée à une subvention, par un service de l'AGC</p>

Si vous remplissez l'une de ces conditions et que vous souhaitez être répertorié sur le site web du PECA, veuillez prendre contact avec Charlotte Moureau (charlotte.moureau@cfwb.be).

Je m'informe sur les financements :

- Je consulte le site web ABC des démarches sur lequel sont répertoriées plusieurs pistes de financement ;
- Je réponds à des appels à candidatures du Service de Pilotage du PECA ou de l'Administration Générale de la Culture (disponible sur leurs propres sites web) ;
- Je contacte le référent scolaire du territoire sur lequel j'exerce mon activité.

Quelles modalités puis-je mettre en place pour être rémunéré ?

Personne morale	Personne physique
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je suis payée par la compagnie ou l'ASBL pour laquelle je travaille 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je crée ma propre ASBL ➤ Je passe par un secrétariat social ➤ Je me renseigne auprès d'un expert-comptable

Je voudrais savoir quels critères je dois respecter pour construire un projet PECA :

Pour qu'un projet entre dans le parcours d'éducation culturelle et artistique des élèves, il doit pouvoir répondre un maximum aux trois composantes suivantes :

- **Connaitre** : **acquérir des savoirs**, des connaissances et des compétences en matière culturelle et artistique, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle ;
- **Pratiquer** : **expérimenter** des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, et de prendre une part active dans la vie culturelle ;
- **Rencontrer** : accéder à la vie culturelle, **rencontrer** des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, et fréquenter des lieux culturels.

Contacts :

4

-  **Les référents scolaires**
-  **Le Service de Pilotage du PECA**
-  **Le Service PECA de l'AGC**

TABLE DES MATIÈRES

Le PECA, c'est quoi ?	6
Définition	6
Composantes du PECA	7
Contexte	9
Finalités	10
Ce que le PECA implique pour les enseignants	11
Ce que le PECA implique pour les intervenants culturels	12
Transversalité/Pluridisciplinarité	13
PECA/ECA, quelle différence ?	14
Les acteurs du PECA	18
Le monde scolaire	20
Le monde culturel et artistique	22
La plateforme territoriale PECA	23
Les pouvoirs publics	23
Le fonctionnement du PECA	28
Comment mettre en place une expérience s'inscrivant dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ?	28
Quels moyens budgétaires pour le PECA ?	28
Je suis...	34
Un enseignant, une direction, un délégué PECA	34
Une direction d'ESAHR	36
Un intervenant culturel, un diplômé d'ESA, un élève d'ESA/élève en pédagogie	37
Aides et annexes	42
Tableau des abréviations	42
FAQ	43
Annexe	46



PARTIE 5 : **AIDES ET ANNEXES**



AIDES ET ANNEXES

Tableau des abréviations

AGC : Administration Générale de la Culture

AGE : Administration Générale de l'Enseignement

CECP : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

CPEONS : Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné

DCO : Délégué au Contrat d'Objectifs

DZ : Directeur de Zone

ESAHR : Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit

FELSI : Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants

FW-B : Fédération Wallonie-Bruxelles

IFPC : Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue

PECA : Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique

RC : Référent culturel

RS : Référent scolaire

SECT : Service des Enjeux Culturels Transversaux

SeGEC : Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

SGAT : Service général de l'Action territoriale

SPIP : Service de Pilotage du PECA

WBE : Wallonie-Bruxelles Enseignement

FAQ

En quoi le PECA est-il novateur ?

Le PECA place, plus qu'auparavant, l'art et la culture au cœur de l'école et intègre la culture à l'ensemble du parcours scolaire de chaque élève. Il rapproche à cet effet les mondes de la culture et de l'école, en créant des plateformes où s'organise le dialogue entre des acteurs (la culture et l'école) qui jusqu'ici, n'avaient pas de lieu spécifique où faire converger leur action ; il déploie des budgets et des ressources supplémentaires spécialement dédiés au soutien des opérateurs culturels et à l'accompagnement des écoles ; il intègre un référentiel dédié à l'éducation culturelle et artistique au sein du tronc commun qui prévoit un cursus en la matière.

Pour les élèves, le PECA signifie que désormais les apprentissages culturels et artistiques articulent 3 dimensions : connaître, rencontrer, pratiquer. Le PECA en tant que parcours mêle des apprentissages à un tissage d'expériences culturelles et artistiques diversifiées, progressives et complémentaires, tant du point de vue des domaines d'expression et des approches que des espaces de création et de diffusion culturelles rencontrés ou des acteurs envisagés.

Le PECA, c'est quand et pour qui ?

Depuis septembre 2020, le PECA concerne tous les élèves de la première maternelle à la fin du secondaire.

Y a-t-il des budgets spécifiques au PECA ?

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, un budget pluriannuel a pu être dégagé pour soutenir le PECA.

Depuis 2022, ce budget supplémentaire permet de soutenir plus particulièrement les écoles répondant aux priorités définies dans le décret PECA : écoles à indice socio-économique faible, écoles situées sur un territoire comptant peu d'opérateurs culturels ou encore, écoles participant à peu d'activités culturelles. Une attention est également portée aux niveaux correspondant au calendrier d'implémentation progressive du tronc commun. Ce montant croît progressivement : il était d'un peu plus de 4,9 millions € en 2024 et atteindra 7,6 millions € en 2030.

Qui sont les acteurs du PECA ?

Différents postes et fonctions sont prévus pour soutenir les équipes éducatives dans leurs initiatives. Ces personnes peuvent être sollicitées pour apporter un soutien technique afin de mettre en œuvre des interventions de qualité :

- Le délégué PECA est un enseignant identifié au sein d'une équipe éducative sur une base volontaire, dont la mission principale est de veiller à la diffusion des informations utiles au PECA. Des enseignants ou des équipes peuvent également se proposer comme relais pour soutenir la mise en place du PECA dans leur école.
- Le référent culturel est une personne-ressource se situant du côté des Pouvoirs

Organisateurs (cellules de soutien et d'accompagnement), dont la mission est d'accompagner les enseignants et les équipes éducatives dans la mise en œuvre des interventions dans le cadre du PECA.

- Le référent scolaire représente un opérateur culturel ou un groupement d'opérateurs culturels. Il est désigné par les opérateurs culturels et les coordonne. Il fait partie de la « plateforme territoriale », qui apporte une expertise de terrain, informe les opérateurs culturels concernés, et contribue au pilotage du PECA en récoltant des données relatives au PECA.
- Les opérateurs culturels (exemple : centres culturels, bibliothèques publiques, musées, centres d'expression et de créativité, cinémas mais aussi des institutions et structures se dédiant à des domaines d'expression variés) peuvent être contactés pour intervenir au sein de l'école ou pour offrir une activité au sein de leur propre structure à un ou plusieurs groupe(s) d'élèves plus ou moins importants. Ils disposent déjà d'une offre artistique et culturelle qui, en collaboration avec les équipes éducatives, doit permettre la construction d'un parcours diversifié et complémentaire pour tous les élèves, en s'appuyant sur les référentiels de manière à favoriser la transversalité et l'articulation aux différents domaines d'apprentissage.

Comment intégrer le PECA quand on est enseignant ?

Différentes possibilités :

- via le site web peca.be : ses ressources et outils ou son « matching » ;
- via les référents culturels de la cellule stratégique de sa Fédération de Pouvoirs Organisateurs ou du PO de WBE.

Comment les enseignants peuvent être outillés pour donner le cours d'ECA ?

Conçu comme un agenda de réformes systémique, le Pacte pour un Enseignement d'excellence déploie différentes initiatives de manière cohérente.

Ainsi, le site web e-classe.be contient de nombreuses ressources utiles à la préparation du cours d'ECA pour les enseignants. Diverses formations continues sont ou seront mises en place, notamment via l'IFPC (Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue) pour l'interréseaux. La réforme de la formation initiale des enseignants intègre également la nouveauté que constitue le PECA.

La différence entre l'ECA et le PECA ?

PECA s'appuie sur l'ECA, le cours d'Éducation culturelle et artistique, et l'englobe. Entre le parcours (PECA) et le cours (ECA), il existe une articulation et des explorations supplémentaires qui ne seraient pas possibles sans les fondations fournies par l'ECA.

L'ECA explore l'ensemble des domaines culturels et artistiques (dont l'éducation au patrimoine, à l'image, à la culture scientifique et technique... mentionnés dans les référentiels du tronc commun) à travers 3 dimensions : connaître, rencontrer et pratiquer. Comme tout cours, elle repose sur un référentiel. Quatre périodes

hebdomadaires y sont consacrées dans l'enseignement maternel, deux dans l'enseignement primaire et secondaire. Elles sont dispensées par le titulaire dans le fondamental et un enseignant spécialiste dans le secondaire et peuvent englober des expériences vécues en contact avec des artistes et des opérateurs culturels.

Les apprentissages culturels et artistiques sont-ils limités au référentiel ECA ?

Les nouveaux référentiels proposent des croisements avec des activités culturelles et artistiques qui permettent de renforcer la dimension culturelle des contenus de tous les domaines d'apprentissage.

Quelle est la place de l'ESAHR dans le PECA ?

L'ESAHR (Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit) est un acteur incontournable du PECA par sa double dimension pédagogique et artistique. Il est représenté au sein de chaque plateforme territoriale. Des projets pilotes sont par ailleurs menés et subventionnés depuis 2021-2022 en partenariat avec l'ESAHR dans l'enseignement de plein exercice.

Le PECA se limite-t-il à deux expériences par année ?

L'objectif visé est que tous les élèves vivent au minimum 2 activités par année, une à l'intérieur de l'école et une « hors les murs ». Aucune limitation n'est évidemment établie.

Quel est le rôle du Service de Pilotage du PECA ?

Le Service de Pilotage du PECA, logé au Secrétariat général de la FW-B, a pour mission :

- de superviser et d'évaluer l'implémentation du PECA ;
- de stimuler et sensibiliser les différents acteurs ;
- d'assurer la médiation entre les différentes strates d'acteurs du PECA et de veiller à leur coordination ;
- d'innover et expérimenter par des projets laboratoires se dédiant à des publics, domaines et approches spécifiques.

Encore une question à propos du PECA ?

Contactez peca@cfwb.be

Annexe

Traces

Qu'est-ce qu'une trace ?

Définition reprise du dictionnaire « Le Robert » :

« Empreinte ou suite d'empreintes, de marques, que laisse le passage d'un être ou d'un objet » ;

« Ce qui subsiste d'une chose passée ».

Pourquoi conserver des traces ?

Plusieurs objectifs sont effectifs :

- » **Garder en mémoire** le vécu des élèves, mais aussi de tous les acteurs participants ;
- » **Inspirer** les acteurs de l'enseignement et de la culture à mettre en place un Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ;
- » **Transmettre** des pistes pédagogiques à réinventer ;
- » **Analyser** les traces comme une logique de recherches, grâce aux multiples jalons d'une avancée.

Quels types de traces ?

De multiples traces peuvent être construites avant, pendant et après un atelier afin d'en conserver la mémoire. Ici les traces sont classées en trois catégories non exhaustives, à enrichir progressivement des expériences liées au PECA mises en place par tous les acteurs gravitant autour du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique.

- » **Traces illustratives** qui permettent de « témoigner » des apprentissages et peuvent stimuler la créativité :

- Enregistrement des ateliers sur tous les supports possibles : photo, vidéo, son...

Le droit à l'image : toute personne physique dispose de son droit à l'image. Il est donc impératif d'obtenir un consentement, écrit de la part des participants ou du responsable légal pour les mineurs, avant toute publication ;

- Production des élèves dans tous les domaines artistiques (expressions plastiques en deux dimensions ou en trois dimensions, enregistrements vidéo et sonores de formes théâtrales et/ou musicales, écrits...).

- » **Traces exploitables**, outils d'accompagnement et/ou pédagogiques qui sont une source d'inspiration et/ou d'imitation, de reproduction, d'appropriation pour créer et/ou expérimenter librement des activités.

- **Exploitation instantanée** : les traces sont le départ d'un **prolongement** direct ;
- **Exploitation durable** : les traces collectées, associées et composées entre elles permettent de travailler sur **le sens** et sur **la temporalité** des apprentissages et de la transmission.

➤ **Traces personnelles** : et après, que retire l'élève des ateliers sur le plan personnel ?

- La réponse à cette question ne se résume pas au vécu et ne rentre pas dans une logique palpable, mais vit tout autant par le ressenti des élèves que par leurs émotions.

Ressources

Les traces collectées, qu'elles soient illustratives ou exploitables (pour autant qu'elles fassent l'objet des autorisations légales requises [droit à l'image, RGPD...]) peuvent être publiées sur différents canaux :

- **peca.be** : diffusion de traces exploitables et libres de droits ainsi que de liens vers d'autres plateformes proposant des outils d'accompagnements et/ou pédagogiques.
- **Facebook PECA** : publication des traces illustratives comme les photographies, les capsules vidéo, les enregistrements sonores... collectés durant et au terme des projets subventionnés par le Service de Pilotage du PECA.
- **Chaine YouTube PECA** : diffusion de traces illustratives et exploitables de capsules vidéo stimulant la créativité et la réappropriation et répondant à plusieurs critères comme la représentation :
 - Des différents niveaux scolaires ;
 - Des domaines culturels et artistiques ;
 - De la transversalité ;
 - Des 3 composantes PECA.
- **culture.be** : relai vers les très nombreuses propositions culturelles et artistiques issues des services de l'Administration Générale de la Culture qui sont souvent enrichies de traces exploitables.
- **e-classe.be** : À destination uniquement des enseignants. Dans une approche collaborative, les traces exploitables peuvent être collectées et diffusées simultanément via e-classe et le site web peca.be.

